

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2020

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, MENOUD Julien, MORAND Jean Claude
et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna
Mr JOSSERAND Jean-François

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 14h.

Le Compte-rendu de la séance du 30 décembre 2019 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion, réalisé par le Trésorier, identique au compte administratif 2019.

3. Compte administratif 2019 :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	
COMMUNE	1 005 361,63	466 659,32	538 702,31	564 655,45	736 734,64	-172 079,19	366 623,12
MULTISERVICES	127 439,86	70 497,38	56 942,48	59 962,74	96 295,28	-36 332,54	20 609,94
FORESTIER	94 186,84	20 317,30	73 869,54	19 472,00	18 140,00	1 332,00	75 201,54
EAU & ASSAIN.	321 071,46	193 257,32	127 814,14	238 761,95	329 230,64	-90 468,69	37 345,45
C.C.A.S.	105,68		105,68			0,00	105,68
						RESULTAT	499 885,73

Mr MORAND Jean-Claude se retire de la séance, Mr Eric DUPONT prend la présidence de la séance.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2019.

Vote POUR : 6/6

Mr MORAND Jean-Claude réintègre la séance et reprend la présidence de séance.

Affectation des résultats :

- Budget « COMMUNE » : Le CM propose de transférer 172 079,19 € de la section 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder 366 623,12 € en section 'Fonctionnement'.
- Budget « MULTISERVICES » : Le CM propose de transférer 36 332,54 € de la section de 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder 20 609,94 € en section 'Fonctionnement'.
- Budget « FORESTIER » : Le CM propose de garder :
 - 73 869,54 € en section 'Fonctionnement'
 - 1 332,00 € en section 'Investissement'
- Budget « EAU et ASSAINISSEMENT » : Le CM propose de transférer 90 468,69 € de la section 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder 37 345,45 € en section 'Fonctionnement'.
- Budget « CCAS » : Le CM propose de garder 105,68 € en section 'Fonctionnement'.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 comme précité.

Monsieur le Maire remercie vivement Nathalie Boinnard et Monsieur Hamon pour leur investissements afin de pouvoir présenter le budget ce jour.

4. Taux des taxes 2020 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2020, soit :

	2019
Taxe d'Habitation	12.49%
Foncier Bâti	7.69%
Foncier Non Bâti	45.50%

5. Budget primitif 2020 :

- Budget primitif Communal 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
COMMUNAL	823 528,12	823 528,12	1 478 463,35	1 478 463,35

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2020.

Vote POUR : 7/7

- Budget primitif de la Multiservices 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
MULTISERVICES	116 005,94	116 005,94	116 608,54	116 608,54

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif multiservices 2020.

Vote POUR : 7/7

- Budget primitive du C.C.A.S. 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
C.C.A.S.	105,68	105,68	0,00	0,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif CCAS 2020.

Vote POUR : 7/7

- Budget primitif Eau et Assainissement 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
EAU & ASSAINISSEMENT	325 967,94	325 967,94	384 986,39	384 986,39

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif eau & assainissement 2020.

Vote POUR : 7/7

• **Budget primitif Forestier 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
FORESTIER	82 479,54	82 479,54	24 110,00	24 110,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif forestier 2020.
Vote POUR : 7/7

6. Dossiers en cours :

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs projets et délibérations à prendre :

- Convention avec le SIAC concernant les plantations expérimentales.
Vote : POUR : 7/7.
- Délibération concernant la demande d'ouverture de l'enquête publique en vue de la DUP pour le captage du Meney.
Vote : POUR : 7/7.
- Délibération concernant les échanges de terrains situés sous la Mairie entre la Commune et Madame Josiane ROSSET.
Vote : POUR : 7/7.
- Délibération concernant les échanges de terrains situés sous la Mairie entre la Commune et Monsieur Didier LAVOIGIER.
Vote : POUR : 7/7.
- Délibération concernant la régularisation des terrains pour l'aménagement du Chemin des Croisettes.
Vote : POUR : 7/7.
- Délibération concernant la régularisation des terrains cédés pour l'élargissement de la Route du Borgon.
Vote : POUR : 7/7.

Mr MORAND Jean-Claude, concerné par le dossier suivant, se retire de la séance.

Mr Eric DUPONT prend la présidence de la séance et donne lecture de la délibération concernant la régularisation des terrains cédés pour l'élargissement de la Route du Crêt.
Vote : POUR : 6/6.

Mr MORAND Jean-Claude réintègre la séance et reprend la présidence de séance.

7. Organisation des élections municipales :

Horaires	8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13 h	13 h – 15 h 30	15 h 30 – 18 h
Dimanche 15 mars 2020	Bogena et Sylvie	Julien et Stéphane	Olivier et Cyril	Éric et Jean-Claude

8. Urbanisme :

Deux Certificats d'Urbanisme (a) sont étudiés :

- NOVALPS
Lieu-dit : « Le Caveau »
Références cadastrales : B 1075 – 1121 – 1054
Objet : Vente Josiane ROSSET / Consorts VAUTHAY
Observations :
 - Accès prévu sur la route départementale D 294 par la parcelle B 2713.
 - Eau et assainissement dans la route départementale D 294.
 - **La parcelle est située dans la carte communale.**
- Avis : Favorable en respectant les observations données.

- NOVALPS
Adresse : « 231 Route des Rossets »
Références cadastrales : B 147
Objet : Donation RUTY Chantal / RUTY Lina-Maëva
Observations :
 - La régularisation de l'emprise pour l'aménagement de la voie communale (67 m²), suite à l'obtention du PC n°74 271 01 B 0001, n'a pas été réalisé.Avis : Favorable en respectant les observations données.

Un Certificats d'Urbanisme (b) est étudié :

- MUDRY Marie-Thérèse
Adresse : Route du Sey
Références cadastrales : A 1447 – 1448
Objet : Construction
Observations :
 - Les intéressés devront se raccorder obligatoirement au collecteur public, suivant les directives communales.
 - Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement et au réseau d'eau des parcelles concernées feront l'objet d'une convention avec la Mairie et seront réalisés, aux frais de l'intéressé, par l'entreprise agréée par la Commune. Pour les raccordements, l'intéressé devra faire la demande à la Commune un mois avant les travaux.
 Raccordement au réseau collectif :
 Le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit au regard 216 avec autorisation écrite des propriétaires soit au regard 217, branchement avec une pompe de relevage à la charge du propriétaire. Voir plan ci-joint
 Le raccordement au réseau d'eau se fera **obligatoirement au point 36**, vers la borne incendie. **Voir plan ci-joint**
 - Le raccordement à l'égout communal fera l'objet d'une taxe de branchement.
 - Le raccordement au réseau d'eau communal fera l'objet d'une taxe de branchement.
 - Le compteur d'eau devra être installé en limite de propriété dans un regard ISOTHER.
 - L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.
 - Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales.
 - Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain et à la charge du pétitionnaire.
En cas d'extension du réseau ENEDIS, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).
 - Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial d'ENEDIS.
 - Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.
 - **L'accès est un chemin non goudronné et non déneigé. La commune ne s'engage pas à goudronner et à déneiger cet accès.**

Avis : Favorable en respectant les observations

Une Déclaration Préalable est étudiée :

- MUDRY Marie-Thérèse
Adresse : Route du Sey
Références cadastrales : A 1447 – 1448
Objet : Détachement d'une parcelle
Observations :
 - **Une place de retournement est souhaitée sur la parcelle A 1447.** Monsieur le Maire rencontrera les propriétaires.

Avis : Favorable en respectant les observations

Fin du conseil municipal : 17h.